

QUALITÉ ET CADRE DE VIE POURNOY-LA-CHÉTIVE ET ALENTOURS

Siège : 2 place Delacour, 57420 Pournoy-la-Chétive

Association inscrite au registre des associations auprès du Tribunal judiciaire de Metz

SIREN : 848 468 690 - SIRET : 848 468 690 00013

Site internet : www.qualitedevieplc.org

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2025

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les membres de l'Association,

Au nom de la direction de l'Association, j'ai le plaisir de vous informer que l'assemblée générale ordinaire de notre association (ci-après, « **l'Assemblée** ») est convoquée le vendredi 27 juin 2025, à 20 heures, à la salle des associations, salle polyvalente de Pournoy-la-Chétive, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
2. approbation du rapport sur la situation financière de l'Association ainsi que des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
3. décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
4. quitus de l'exécution de leurs mandats aux membres de la direction de l'Association pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,
5. fixation du montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025,
6. renouvellement du mandat des membres de la direction de l'Association pour une durée de deux ans, en application des dispositions de l'article 11.2 des statuts,
11. désignation des vérificateurs aux comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025,
12. pouvoirs pour formalités.

RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Première résolution - approbation du rapport moral et d'activité pour l'exercice 2024

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport.

Deuxième résolution - approbation du rapport financier et des comptes pour l'exercice 2024

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes sur ce rapport, approuve ce rapport financier ainsi que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui font apparaître un bénéfice de € 61,76.

Troisième résolution - affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en report à nouveau, dont le solde créditeur est ainsi porté de € 927,16 au 31 décembre 2024 à € 988,92.

Quatrième résolution - quitus aux membres du bureau de l'Association pour l'exercice 2024

L'Assemblée donne à chacun des membres du bureau de l'Association quitus plein et entier à raison de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième résolution - montant de la cotisation pour l'exercice 2025

Sur proposition de la direction de l'Association, et en application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de maintenir le montant de la cotisation pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 à la somme de € 10,00 (dix euros).

Sixième résolution - renouvellement de Monsieur Alain Pronost aux fonctions de président

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain Pronost comme président de l'Association pour une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Septième résolution - renouvellement de Madame Christine Nicolaï aux fonctions de vice-président

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Madame Christine Nicolaï comme vice-présidente de l'Association pour une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Huitième résolution - renouvellement de Monsieur Denis Ferri aux fonctions de vice-président

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Denis Ferri comme vice-président de l'Association pour une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Neuvième résolution - renouvellement de Monsieur Patrice Gasne aux fonctions de trésorier

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Patrice Gasne comme trésorier de l'Association pour une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Dixième résolution - renouvellement de Monsieur Vincent Morel aux fonctions de secrétaire

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Morel comme secrétaire de l'Association pour une durée de deux (2) années qui viendra à échéance au terme de l'assemblée générale qui sera réunie en 2027 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Onzième résolution - désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025

En application des dispositions de l'article 9.2 des statuts de l'Association, l'Assemblée décide de renouveler Messieurs Francis Petitdemange et Éric Maginot aux fonctions de vérificateurs aux comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025.

Douzième résolution - pouvoirs pour formalités

L'Assemblée donne pouvoir à son président, avec faculté de délégation au secrétaire de l'Association, pour la réalisation de toutes formalités légales consécutives à la présente assemblée générale.

CONSULTATION ET COMMUNICATION DES RAPPORTS

Le rapport moral et d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le rapport financier pour ce même exercice, ainsi que le rapport des vérificateurs aux comptes de l'Association y afférent, sont ou seront prochainement disponibles pour consultation et/ou téléchargement sur le site Internet de l'Association (www.qualitedevieplc.org).

RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE QUORUM ET MAJORITÉ

En application des dispositions de l'article 9.1 des statuts de l'Association, pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer, doivent être présents ou représentés au moins le quart de ses membres disposant chacun de la voix délibérative nécessaire, les résolutions soumises au vote étant prises à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés.

Les membres ne pouvant participer en personne à l'assemblée générale peuvent donner pouvoir à un autre membre de l'Association ou au président, à l'aide de la formule de pouvoir jointe au présent avis de convocation.

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION

Il est rappelé à toutes fins utiles que seuls les membres à jour de cotisation peuvent valablement exprimer un vote lors de l'assemblée générale.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion à l'Association, trois solutions s'offrent à vous :

- procéder à un paiement en ligne sur le site Internet de l'Association (règlement sécurisé par carte bancaire) : <https://qualitedevieplc.org/pour-adherer/>
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, qui devra être ensuite déposé dans la boîte aux lettres de l'Association 2 place Delacour à Pournoy-la-Chétive, avec votre règlement par chèque, au plus tard la veille de la date de l'assemblée générale,
- adhérer en remplissant le formulaire d'adhésion ci-après, et le remettre au président de l'Association avec votre règlement par chèque avant le début de l'assemblée générale.

Comptant sur votre participation à la prochaine assemblée générale et sur votre soutien réaffirmé à l'Association, je vous prie d'agréer, cher/chère membre de l'Association, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Association, son président

Monsieur Alain Pronost

—DocuSigned by:

ALAIN PRONOST

A5A8B8CAA0A940C...